

DIRECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES A LA CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE

PREAMBULE

Les présentes directives précisent l'application de la Politique Sociale des entreprises PALLISCO & CIFM relative à la recherche des sources d'alimentation en protéines animales en substitution à la viande de brousse et au développement socio-économique de la zone (points n° 9 et n° 10 de la Politique Sociale).

INTRODUCTION

Dans le cadre de la gestion durable de leurs concessions forestières, les sociétés PALLISCO & CIFM et leurs partenaires s'efforcent de mettre tout en œuvre pour minimiser l'impact négatif de leurs activités sur la biodiversité et en particulier sur la faune sauvage. Des mesures éducatives, répressives et conservatrices sont ainsi développées et mises en œuvre au sein des entreprises, des bases vie, dans leurs UFA et en périphérie. Outre ces mesures, d'autres dispositions ont été prises afin d'assurer la mise à disposition pour son personnel et pour les populations locales des alternatives à la chasse commerciale.

PRINCIPE

Engagées dans la gestion durable et la certification, les sociétés PALLISCO & CIFM ont entrepris de développer une nouvelle approche basée sur :

- 1) L'appui au développement des activités économiques à bénéfice réciproque orienté vers les populations locales actives dont la finalité peut à la fois apporter un début de solution au problème de braconnage et soutenir le développement socio-économique de la localité (élevage, pêche, agriculture, PFNL, ...);
- 2) La mise en place d'un éconamat au sein des entreprises PALLISCO & CIFM, pour l'approvisionnement du personnel et sous-traitants en produits de première nécessité (sources d'alimentation riches en protéines et autres denrées alimentaires) alternatives à la viande de brousse.
- 3) La mise sur pied et le ravitaillement de la cantine du camp de Makalaya (chantiers d'exploitation forestière) en sources d'alimentation riches en protéines afin d'assurer la restauration du personnel y séjournant (UFA 10030).

OBJECTIFS

L'objectif global est de réduire de manière significative et pérenne la pression du braconnage dans les UFA tout en contribuant au développement socio économique des populations de la zone et au bien-être des employés de l'entreprise.

Objectifs principaux :

1. compléter les actions sociales définies dans le document de Politique Sociale à travers l'appui au développement d'activités alternatives au braconnage ;
2. développer et mettre en œuvre une stratégie d'appui aux populations et aux employés en vue de mettre à disposition des protéines animales et végétales en quantité suffisante ;
3. établir et maintenir dans le temps des relations de collaboration dans différents domaines d'intervention avec quelques institutions techniques étatiques (MINFOF, MINADER, MINEPIA), certaines ONG locales et internationales et les populations locales qui démontrent un engagement pour développer les activités alternatives ;
4. réaliser et maintenir des partenariats avec certaines institutions nationales et internationales pour un appui technique et financier dans le développement d'activités alternatives ;
5. effectuer le suivi et l'évaluation de ces activités de manière régulière pour s'assurer de leur pertinence.

Objectifs spécifiques :

1. a) Informer et sensibiliser les populations, ONG et personnel de la société sur la mise en place de la stratégie d'appui au développement des alternatives ;
b) Appuyer les initiatives locales de développement d'activités génératrices de revenus (élevage, agriculture, PFNL, Pêche et pisciculture) ;
c) Mettre à disposition du personnel de la société sur le site à Mindourou via l'économat et dans les camps des chantiers, des protéines alternatives (animales et végétales) à la consommation de la viande de brousse ;
f) Capitaliser les résultats du système de suivi du prélèvement de la faune dans la concession forestière de la société pour orienter les actions appropriées vers les populations riveraines ;
g) Effectuer un suivi régulier du système de communication au niveau des barrières LAB et dans les villages pour prévoir des actions palliatives.
2. Elaborer une synthèse des études existantes et à venir et la diffuser vers les populations, les ONG et les partenaires ;
3. a) Prendre contact avec différents partenaires ;
b) Définir le cadre de partenariat avec chacun des partenaires ;
c) Adopter et mettre en œuvre des modalités d'exécution ou de mise en place des projets ;
4. Elaborer et adopter des indicateurs de suivi de la pertinence des projets.

ROLES ET FONCTIONS DES INTERVENANTS

Intervenants internes à l'entreprise :

1. La Direction

- Adopter les présentes directives et les réviser au besoin ;
- Valider les stratégies, les procédures de sélection et les modalités de mise en œuvre des projets ;
- Mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces directives.

2. La Cellule d'Aménagement

Elle est globalement chargée de la mise en œuvre de ces directives sur le terrain :

- Volet Faune et surveillance des Activités Illégales : chargé du suivi et du développement des actions en vue d'asseoir la gestion durable de la faune dans les concessions forestières :
 - élaborer la stratégie, les procédures de sélection et les modalités de mise en application des directives ;
 - réaliser la synthèse des études diagnostiques sur la disponibilité de protéines alternatives dans la zone ;
 - mettre en application les procédures de sélection et les modalités de mise en œuvre des projets ;
 - assurer le suivi/évaluation des projets (définition des critères d'impact social des projets).
 - sensibiliser les populations sur les activités illégales ;
 - effectuer le suivi de la faune en vue de mesurer l'impact des projets.

- Volet Social Externe : chargé de la sensibilisation des populations sur la politique sociale de l'entreprise et d'apporter un appui à la définition des modalités de sélection et de mise en œuvre des projets ;
 - vulgariser ces directives auprès des populations riveraines (Baka et Bantou) ;
 - contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures de sélection des projets ;
 - contribuer à la définition des modalités de mise en œuvre des projets.
 - Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets sociaux.

Intervenants externes :

1. Collaborateurs :

- Délégation d'Arrondissement du Ministère de la Pêche et de l'Industrie Animale ;
 - contribuer à l'organisation et à la structuration des formes associatives au sein des populations volontaires ;
 - apporter un appui technique dans l'encadrement des populations pour des projets relatifs à l'élevage et à la pêche.
- Délégation d'Arrondissement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :
 - contribuer à l'organisation et à la structuration des formes associatives au sein des populations volontaires ;
 - apporter un appui technique dans l'encadrement des populations pour des projets relatifs à l'agriculture et à l'agroforesterie ;
- ONG locales et autres Associations
 - appuyer les populations dans l'identification et le montage des projets viables ;
 - former les populations aux techniques de conduite des différentes activités alternatives ;
 - encadrer les populations dans la conduite des différentes activités alternatives.
- Comités Paysans Forêt (CPF) :
 - sensibiliser les populations riveraines à la gestion de la faune et sur les alternatives possibles ;
 - appuyer les populations dans le choix et le montage de projets viables ;
 - effectuer le suivi de la mise en œuvre des projets.

2. Partenaires :

- Partenaires pouvant intervenir pour le développement de l'agroforesterie et la valorisation des PFNL :
 - contribuer à l'organisation et à la structuration des formes associatives au sein des populations volontaires ;
 - apporter un appui technique dans l'encadrement des populations pour des projets relatifs à l'agroforesterie et à la gestion des PFNL.
- Partenaires intervenant déjà dans le monitoring de la faune et éventuellement dans la recherche d'alternatives au braconnage :
 - appuyer la recherche de financement pour le développement d'alternatives ;
 - appuyer la technique de monitoring de la faune et de contrôle des activités illégales dans les UFA.

CHAMP D'APPLICATION

Cette démarche pour la mise à disposition des protéines alternatives à la viande de brousse vise l'ensemble des populations riveraines (Bantou, Baka et autres) des UFA gérées par PALLISCO ainsi que le personnel des entreprises PALLISCO & CIFM.

DISPOSITIONS DIVERSES

La Cellule d'Aménagement est chargée d'appliquer et de proposer en fonction des évolutions sociales, la révision de cette directive.

La présente démarche entre en vigueur à la signature de cette directive.

Douala, le 22 janvier 2018
v02.

Le Directeur Général



Loïc DOUAUD